



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Approbation du rapport n°4 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes

N° 002.12.2022

Rapporteur :
Martine MARECHAL

L'an deux mille vingt-deux le quinze du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 8 décembre 2022.

Présents

Laurent HOURQUET - maire, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLERON,

Absents excusés

Marielle GARONZI a donné procuration à Annie VEAUTE
Pascale CONTE-DUMAS a donné procuration à Christelle FEBVRE
Jérôme GARCIA a donné procuration à Michel FERRET
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Thierry FREDE
Jean-Louis CLAUZEL a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Olivier PICARD a donné procuration à François LUCENA
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS a donné procuration à Martine MARECHAL
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Patricia DUSSENTY
Caroline COMBES
Rémi DERON-LOUP
Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Thierry FREDE.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221216-002122022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Par courrier reçu en mairie le 2 décembre, la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois, (CCLRS) a transmis à la commune le rapport de la CLECT n°4.

Cette CLECT a pour objet notamment :

- la finalisation de la restitution de la compétence voirie,
- la présentation du tableau des attributions de compensation prévisionnelles 2023.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, les communes de la CCLRS doivent se prononcer sur ce rapport.

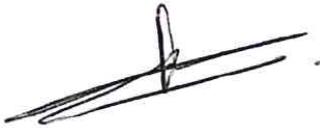
Sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver le rapport de la CLECT n°4 de la CCLRS,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout document en relation avec cette affaire.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 16 décembre 2022

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



Thierry FREDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20221216-002122022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation